

(Extrait du livre de M. S. Drapeau.)

## COLONISATION.

## Comté de Kamouraska.

A propos des terres renfermées dans les autres cantons du comté de Kamouraska, M. l'arpenteur Desrochers, de St. Paschal, rapporte devant le même comité, que dans tous ces cantons on rencontre une grande variété de sol se rencontre à courtes intervalles. Voici en résumé l'idée que je me suis formée, ajoute-t-il, sur la valeur du sol de chaque canton : un tiers de perte à cause des rochers qui couvrent le sol ; un tiers de bonne terre avec un peu de roches et qui pourrait se faire à peu de frais, et le dernier sans roche aucune. Il n'y aurait donc, suivant M. Desrochers, qu'un tiers qui serait impropre à l'agriculture, dans tout le comté de Kamouraska. Ce monsieur est l'opinion que si la colonisation ne s'est pas faite plus rapidement, c'est à cause du manque de chemins de communication. Mais aujourd'hui les jeunes gens paraissent s'émouvoir plus que jamais, dit-il, et vont visiter les chemins ainsi que les terres dans l'intention de prendre des lots.

De 1853 à 1861, le Gouvernement n'a pas dépensé moins que \$17,800 pour l'ouverture des chemins de colonisation que nous venons de voir, et qui sont au nombre de quatre. La quatrième qui nous reste à considérer, est le chemin de Pohénégamouk, qui est composé de deux branches, dont l'une part de Saint-Alexandre, et l'autre de Sainte-Hélène. La première branche traverse le canton Parke, la seconde celui de Bungay ; toutes deux se réunissent vers la ligne qui divise le canton Parke de celui de Pohénégamouk, et traversent ainsi dans toute sa profondeur ce dernier canton, jusqu'au lac Pohénégamouk. Il paraîtrait, suivant un rapport adressé à l'inspecteur des chemins de colonisation, qu'une petite rivière, partant du lac, serait navigable jusqu'à la rivière St. Jean, où elle va se perdre. M. Roy, conducteur des travaux de ce chemin, dit que le sol du canton Pohénégamouk est généralement bon, malgré qu'il y ait quelques parties rocheuses ou marécageuses. Cependant dans les environs du lac, ajoute-t-il, la terre est de très-bonne qualité, beaucoup de personnes se préparent à prendre les belles terres qui s'y trouvent, comme on les désigne communément. Suivant M. Roy, il paraît que ce chemin va offrir beaucoup d'avantages à la colonisation, vu la quantité considérable de bonnes terres qu'il y a dans les environs du lac Pohénégamouk jusqu'à la ligne provinciale, dans le comté Témiscouata, suivant que nous l'avons déjà mentionné. M. Desrochers croit qu'il y a douze ou quinze lots en culture dans le canton Bungay, et qu'environ un tiers des lots sont pris ; que les trois quarts des lots sont pris dans Woodbridge, quoiqu'il n'y ait qu'un tiers de ce terrain en culture ; qu'il se fait des défrichements dans Parke et Pohénégamouk, mais qu'il ne

pense pas qu'il y ait eu de défrichements faits dans les autres cantons. Il ajoute que l'étendue de ces cantons est à peu près comme suit : Bungay, Parke et Woodbridge, huit milles carrés ; Chapais, Painchaud, Chabot et Pohénégamouk, onze milles carrés ; qu'il s'y trouve de grands et magnifiques lacs dans chaque canton, ainsi que des rivières et des chutes en grand nombre. M. Charles Carrières, de son côté, inspecteur des chemins de colonisation, fait rapport au Gouvernement en date du 27 octobre 1862, que les terres qui avoisinent le lac Pohénégamouk sont d'une excellente qualité, et qu'on attend après l'ouverture de cette partie du chemin pour prendre et ouvrir ces terres. Cependant, il prétend que les terres situées sur ce chemin, dans le canton Parke, sont peu propres à l'agriculture, étant très-rocheuses, à l'exception de celles du 8e rang qui deviennent meilleures, malgré qu'elles soient encore passablement rocheuses. Quant à celles qui suivent jusqu'au chemin Taché, étant dans le canton Pohénégamouk, elles sont de bonnes qualités et propres à faire de bons établissements.

À part ces centres de colonisation, on remarque la nouvelle paroisse de St. Pacôme, qui comprend un territoire d'une étendue de 7 $\frac{1}{2}$  milles sur 4 $\frac{1}{2}$  milles, formée des 4e et 5e rangs et de la plus grande partie du 3e rang de la seigneurie de la bonteillerie, communément appelée la Rivière-Ouelle, et faisant partie de la deuxième rangée des paroisses du Saint-Laurent. Il y a un prêtre qui y réside. Cette paroisse renferme 148 familles ou 1,821 habitants qui possèdent 15,586 acres de terre dont 6,497 acres sont en état d'être cultivés, lesquels ont produit 17,345 minots de grains et 20,594 minots de patates, en 1860, formant en tout 37,942 minots et 1,415 tonneaux de foin. La propriété foncière est évaluée à \$120,520.

Pour prouver, encore une fois, combien la colonisation progresse dans les seigneuries, je vais citer une autre paroisse, celle de St. Alexandre, qui ne figure pas dans le Calendrier de 1851, mais qui est consigné dans le recensement de cette même année. En 1851, la paroisse nouvelle de St. Alexandre renfermait 112 familles ou 913 habitants, qui possédaient 11,179 acres de terre dont 3,916 étaient en état de culture, ayant produit 7,878 minots de grains et 4,508 minots de patates, formant en tout 12,386 minots. Aujourd'hui, cette paroisse contient 189 familles ou 1,735 habitants, lesquels possèdent 21,302 acres de terre dont 7,500 sont cultivés, ayant produit 22,752 minots de grains et 31,594 minots de patates, en 1860, formant une récolte totale de 54,346 minots, à part le foin et les paturages, dans les deux cas. Ces chiffres prouvent donc que la population a presque doublé, depuis dix ans, et que les produits agricoles ont plus que quadruplé ! La valeur de la propriété foncière est de \$208,420.

## Culture du tabac.

MM. Les Rédacteurs.

Le *Herald* de Montréal, dans un de ses numéros du mois d'octobre 1863, publiait

dans ses faits divers, l'entrefilet suivant : "Tabac Canadien. Un pied de tabac a été cultivé, cette année, sur la terre de M. Drummond, dans les cantons de l'Est. pesant 4 $\frac{1}{2}$  livres sans les graines. Cinq de ces feuilles avaient les dimensions suivantes : 29 $\frac{1}{2}$ x13 2 $\frac{1}{2}$ x13, 27 $\frac{1}{2}$ x12 $\frac{1}{2}$ , 26 $\frac{1}{2}$ x13 $\frac{1}{2}$  et 27x14."

Pour l'information du *Herald* et autres, veuillez publier dans un de vos numéros le fait que, malgré l'extrême sécheresse que nous avons eu cette année, j'ai cultivé ici, à 36 milles au nord de Montréal, deux cents pieds de tabac, dont les feuilles ont, en moyenne, atteint une longueur de 36 à 37 pouces sur 17 à 18 pouces de largeur. — Un de ces pieds de tabac pesait, aussitôt après avoir été coupé (le 1er septembre), 13 livres sans ses graines. Ses feuilles, au nombre de 21, offraient les dimensions suivantes : 24x12, 26x14 $\frac{1}{2}$ , 30x17, 33x16, 41x19 $\frac{1}{2}$ , 40x18, 42 $\frac{1}{2}$ x21, 40 $\frac{1}{2}$ x19 $\frac{1}{2}$ , 36x16 $\frac{1}{2}$ , 32x16 $\frac{1}{2}$ , 34x16, 38x17 $\frac{1}{2}$ , 38x18, 39x18 $\frac{1}{2}$ , 38 $\frac{1}{2}$ x18 $\frac{1}{2}$ , 37x17 $\frac{1}{2}$ , 38x17, 29x15, 29x13, 31 $\frac{1}{2}$ x15 et 27x11 $\frac{1}{2}$ . — Ces feuilles, mises bout à bout, ont donné une longueur de sept cent vingt-quatre pouces ou soixante pieds et 4 pouces.

Les amateurs et les cultivateurs de tabac qui désireraient avoir des renseignements sur la culture et la préparation du tabac, feraient bien de se procurer les numéros 6 et 7 de la 3ème année de la *Gazette des Campagnes* (publiée à Ste Anne de la Pocatière), ou, le No. 12 de l'édition hebdomadaire de l'*Ordre*, ou encore le *Défricheur* et le *Messenger de Joliette* ; car chacun de ces journaux a publié un traité sur la culture de cette plante.

DR. F. L. GENAND.

St. Jacques de l'Achigan, 8 sept. 1864.

—(Le Défricheur.)

## La récolte de 1864.

Nous donnons ci-dessous des renseignements intéressants sur la récolte de 1864, dans un grand nombre de localités du Bas-Canada. Ces renseignements ont été fournis, dit le *Pays*, par les différents maîtres de stations du chemin de fer du Grand-Tronc.

## DIVISION EST

*St. Lambert.*—La récolte de grains est au-dessus de la moyenne, mais de bonne qualité. Le foin est en abondance ; l'avoine, l'orge et les pois donneront environ de 12 à 15 minots par arpent.

*St. Hubert.*—L'avoine et l'orge sont bonnes, mais de courte venue ; le blé du printemps, moyen ; le blé d'inde n'est pas excellent ; les pommes de terre sont tout-à-fait bonnes, de même que les pois et les fèves.

*Montagne de Boucherville.*—Le blé du printemps forme une superbe récolte ; l'orge est moyenne ; les pois sont bons ; l'avoine de mauvaise venue ; les pommes de terre sont moyennes.

*Belzil.*—La récolte est au moins aussi bonne que celle de l'an passé. Le foin est considérablement au-dessus de la moyenne.